Le concours Gendarme sous-officier externe

Benoît Priet
Catherine Baldit-Dufays
Marie-Annik Durand
Corinne Pelletier
Rénald Boismoreau
Thibault Couarc'h

DUNOD

Le contenu proposé dans cet ouvrage n'engage que les auteurs et l'éditeur et ne peut être considéré comme des informations officielles provenant de la gendarmerie nationale.

ISBN 978-2-10-057844-3

Table des matières

Partie 1 Composition

Partie 2 Aptitude professionnelle

Partie 3 Anglais

Partie 5 Entretien avec le jury

Partie 6 Épreuve physique

Compléments en ligne : mode d'emploi

Pour aller plus loin et mettre toutes les chances de votre côté pour réussir le concours, nous vous proposons des documents complémentaires (fiches de cours, exercices, concours blancs ou annales corrigées) accessibles sur le site Internet Dunod.

Comment y accéder ?

Sur le site **dunod.com**, connectez-vous à la page de l'ouvrage (grâce aux menus déroulants, ou en saisissant le titre, l'auteur ou l'ISBN dans le champ de recherche de la page d'accueil).

Sur la page de l'ouvrage, sous la couverture, cliquez sur le lien « Compléments en accès réservé ».

Quels sont les compléments disponibles pour cet ouvrage ?

Composition : annales 2012 corrigées

Entraînez-vous à l'épreuve de composition, le coefficient le plus important de la phase d'admissibilité.

Actualités des 12-24 derniers mois

L'épreuve de composition et l'exposé que vous aurez à faire lors de l'entretien avec le jury requièrent une bonne connaissance de l'actualité des 12-24 derniers mois.
Toutes les fiches synthétiques que nous vous proposons, aussi bien faites soient-elles, doivent être complétées par un contact régulier avec les sources d'information. Durant votre préparation du concours, suivez l'actualité et notez les noms des personnages importants, des institutions que vous ne connaissez pas bien.

1. Chefs d'États et de gouvernements
2. Dirigeants des grandes institutions
3. La France en chiffres
4. Le monde en chiffres
5. Grands événements de l'actualité récente
6. Thème fort de l'actualité

Anglais : Grammaire et vocabulaire

Perfectionnez votre grammaire et étendez votre vocabulaire.

1. Les noms indénombrables
2. *Which is which?*
3. Les liens logiques
4. Les verbes irréguliers
5. L'économie / *Economics*
6. La mondialisation / *Globalization*
7. La consommation / *Consumption*
8. Les médias / *The media*
9. La politique / *Politics*
10. L'environnement / *The environment*
11. L'écologie / *Ecology*
12. L'éducation / *Education*
13. Les sentiments / *Feelings*
14. Le vocabulaire britannique / américain

Présentation du concours

Depuis le 1er janvier 2012, le concours d'entrée à la gendarmerie au grade de sous-officier a fait l'objet d'une réforme.

Deux types de recrutement sont ouverts :

- le concours externe (ou concours 1) ouvert aux titulaires du baccalauréat (c'est le concours préparé dans cet ouvrage) ;
- le concours interne (ou concours 2) ouvert aux gendarmes adjoints volontaires, adjoints de sécurité, militaires sous contrat et réservistes de la gendarmerie (pour préparer ce concours, procurez-vous l'ouvrage : *Le Concours gendarme sous-officier interne*, Dunod, 2012).

1. Les conditions d'accès et l'inscription

Pour s'inscrire au concours il faut :

- être âgé de 18 ans au moins et de 35 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours ;
- être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme ou titre enregistré et classé au niveau IV ;
- être de nationalité française ;
- être en règle au regard des dispositions du Code du service national ;
- présenter une moralité et avoir un comportement compatible avec l'exercice de la fonction de sous-officier de gendarmerie ;
- ne pas s'être déjà présenté trois fois aux épreuves d'un même concours.

Vous devez procéder à votre inscription sur le site internet du recrutement de la gendarmerie www.lagendarmerierecrute.fr. La liste des autorisés à concourir sera également consultable sur ce site. Vous serez ensuite convoqué aux épreuves d'admissibilité.

De la même manière, après la publication de la liste des admissibles sur www.lagendarmerierecrute.fr, vous serez de nouveau convoqué pour les épreuves d'admission.

2. Les épreuves

Les nouvelles épreuves du concours se divisent en deux parties :

- Les épreuves d'admissibilité. Ce sont des épreuves écrites à la suite desquelles une partie des candidats est éliminée.
- Les épreuves d'admission. Seuls les candidats reçus aux épreuves d'admissibilité peuvent d'y présenter. Il s'agit d'épreuves orales.

Ci-dessous, le détail des différentes épreuves et leur coefficient.

	Matière	Durée	Coeff.
Épreuves d'admissibilité (à l'écrit)	**Épreuve de composition** Rédaction d'un devoir de connaissances générales avec l'aide d'une documentation	3 h	5
	Épreuve d'aptitude professionnelle QCM portant sur des suites ou des ensembles logiques à résoudre	35 mn	2
	Épreuve de langue étrangère allemand, anglais, arabe littéral, espagnol, italien, portugais	30 mn	1
	Deux inventaires de personnalité Ils sont destinés à préparer, pour les candidats admissibles, leur entretien individuel avec un psychologue		
Épreuves d'admission (à l'oral)	**Entretien auprès d'un psychologue**		
	Entretien avec le jury Sujet d'ordre général portant sur les grandes questions d'actualité et/ou sur les motivations du candidat	10 mn de préparation + 20 mn d'entretien	7
	Épreuve physique gendarmerie (EPG)		3

Toute note inférieure à 6 sur 20 à l'une des épreuves, à l'exception de l'épreuve d'aptitude professionnelle et des épreuves de langue étrangère, est éliminatoire.

ATTENTION

Présentez-vous aux épreuves muni de votre convocation et d'une pièce d'identité.

a. Les épreuves d'admissibilité

L'épreuve de composition

En vous basant sur votre culture générale et un ou deux documents proposés, vous devez rédiger un devoir sur un sujet donné. D'une durée de 3 heures pour un coefficient 5 (plus de la moitié de l'écrit), la composition montre le souci d'évaluer les capacités d'analyse et de synthèse du candidat, son registre de langue, son orthographe, sa culture générale. Autant dire que c'est l'épreuve la plus difficile.

L'épreuve d'aptitude professionnelle

Présentée sous forme de 36 QCM à résoudre en 35 minutes, elle cherche à évaluer votre capacité de réflexion logique et d'adaptation. Les questions portent sur des suites ou des ensembles logiques à résoudre.

L'épreuve de langue étrangère

Vous avez le choix entre 6 langues : allemand, anglais, arabe littéral, espagnol, italien, portugais. L'épreuve prend la forme de 50 QCM : 20 questions de grammaire, 20 de vocabulaire/orthographe, 10 portant sur des tournures idiomatiques.

Deux inventaires de personnalité

Le candidat au concours de sous-officiers de gendarmerie sera soumis en même temps que les épreuves d'admissibilité, à deux tests de personnalité :

- un questionnaire évaluant les traits de caractère déterminant son adaptabilité à la fonction de gendarme et son futur comportement en situation professionnelle ;
- un test de gestion du stress.

L'un et l'autre visent à préparer, s'il est admissible, un entretien individuel avec un psychologue. Ils ne sont pas notés et n'entrent donc pas en compte dans le calcul de votre note pour les épreuves d'admissibilité.

b. Les épreuves d'admission

Entretien auprès d'un psychologue

Les résultats des tests de personnalité serviront de base à l'échange avec le psychologue. Le but de cet entretien est d'évaluer comment certains traits de votre personnalité se manifesteront concrètement en situation professionnelle.

Inventaires de personnalité et rapport d'entretien du psychologue constituent une aide à la décision sous la forme d'un avis transmis au président du jury d'examinateurs qui recevra le candidat lors de l'épreuve orale d'admission.

Entretien avec le jury

Cette épreuve est organisée en deux temps :

- la préparation et la restitution d'un exposé portant sur une question d'actualité ;
- un entretien de motivation.

Elle vise à mettre en valeur l'aptitude du candidat à intégrer le corps des sous-officiers de gendarmerie au regard de sa personnalité, ses motivations, sa culture générale, ses capacités d'expression et de raisonnement, sa vivacité d'esprit et son équilibre émotionnel.

Le candidat doit se présenter à cette épreuve avec sa convocation et un curriculum vitae.

Épreuve physique gendarmerie (EPG)

L'épreuve physique gendarmerie se compose de trois ateliers :

- un parcours d'obstacles (chronométré) ;
- une simulation d'un combat (chronométrée) ;
- un transport de poids (évalué : échec ou réussite).

Le jour de l'épreuve, présentez un certificat médical mentionnant l'aptitude à subir les épreuves sportives et datant de moins d'un an.

3. L'admission

Vous êtes admis !

La liste des candidats admis, et, s'il y a lieu, la liste complémentaire seront publiées sur le site Internet www.lagendarmerierecrute.fr.

La visite médicale

Avant leur intégration en école, les admis seront convoqués par le centre de sélection et de concours pour passer une visite médicale de sélection auprès d'un médecin mili-

taire. Ce médecin déclare le candidat : –apte, –inapte temporairement pour une durée d'un à plusieurs mois : le départ en école ne sera prononcé qu'à l'occasion d'une nouvelle visite médicale, –définitivement inapte.

L'intégration en école

La formation initiale des sous-officiers de gendarmerie est dispensée au sein des écoles de gendarmerie de Chateaulin (29), Chaumont (52), Montluçon (03) ou Tulle (19). La formation des sous-officiers de gendarmerie, d'une durée de douze mois, a pour objectif de transmettre aux élèves gendarmes les exigences de la condition militaire et de leur dispenser les connaissances professionnelles nécessaires à l'exercice d'un métier dédié à la protection des personnes et des biens.

L'affectation en unité

La première affectation en unité est choisie par les élèves : –en fonction du rang de classement de chacun, –parmi les places offertes au choix par la direction générale de la gendarmerie nationale dans une brigade de gendarmerie départementale, un escadron de gendarmerie mobile ou une compagnie d'infanterie de la garde républicaine.

Certains élèves dont les compétences particulières (motocycliste, cavalier, musicien, secouriste en montagne, pilote ou mécanicien d'hélicoptère) ont été testées lors de la formation initiale peuvent être directement affectés dans une unité spécifique (escadron motocycliste, régiment de cavalerie, orchestres de la garde républicaine, orchestre de la gendarmerie mobile, unité de montagne, unité aérienne).

Le statut et la rémunération

La formation est rémunérée. Les sous-officiers de gendarmerie bénéficient d'un logement concédé par nécessité absolue de service. Ils servent sous statut militaire et bénéficient par conséquent de l'affiliation au régime de la sécurité sociale militaire et de la réduction de 75 % sur le tarif SNCF.

Mieux connaître la gendarmerie nationale

Initié en 2012 dans sa forme actuelle, le concours gendarmerie dispose d'une place à part dans le champ des concours administratifs. Il impose de bien appréhender l'identité spécifique de cette institution militaire. À l'oral, le jury évalue le degré de motivation, mais aussi l'adéquation du profil du candidat aux exigences de l'état de sous-officier de gendarmerie. Un seuil minimal de connaissances apparaît donc comme indispensable. Les pages qui suivent vous guideront pour mieux connaître la gendarmerie, à travers son histoire, ses valeurs, son organisation, ses missions et plus simplement le quotidien du gendarme.

1. Mieux connaître l'histoire

a. Origines

Les origines de la gendarmerie remontent à la maréchaussée royale créée initialement pendant la Guerre de Cent Ans pour faire respecter la discipline au sein des troupes. Par son implantation à travers le royaume, elle verra peu à peu ses compétences s'étendre aux bandits de grands chemins. En 1791, en pleine période révolutionnaire, la maréchaussée prend l'appellation de gendarmerie nationale. Sept ans plus tard, la loi du 28 germinal an VI lui confère l'essentiel de ses attributions et de son organisation.

b. Évolutions structurantes

Au fil des siècles, la gendarmerie participe à tous les conflits sur le sol français et à l'étranger. Elle prend directement part au combat ou elle assume son rôle historique de gardienne de la discipline dans les armées. Dans le même temps, elle s'organise pour remplir sa mission de police, garante de la paix et de l'ordre public au service des citoyens. En 1921, sont créés les premiers pelotons mobiles transformés en garde républicaine mobile en 1927, puis en gendarmerie mobile en 1954. Depuis la loi du 3 août 2009, la gendarmerie nationale est intégrée au ministère de l'Intérieur mais demeure néanmoins sous l'autorité du ministre de la Défense pour l'exécution de ses missions militaires.

c. Adaptations aux mutations

Évoluant au même rythme que la nation, l'institution s'enrichit d'unités spécialisées et adapte son organisation aux évolutions de la société. À titre d'exemple, l'émergence d'une menace terroriste dans les années soixante-dix conduit à la création en 1974 du GIGN, le groupe d'intervention de la gendarmerie nationale. Cette unité va sans cesse évoluer pour regrouper, depuis 2007, l'ensemble des moyens de la gendarmerie dédiés au contre-terrorisme. De même, l'émergence d'une société numérique conduit la gendarmerie à former des « cyber-gendarmes ».

Principaux repères chronologiques

1357-1453	Guerre de Cent Ans : naissance de la maréchaussée.
Le 25 janvier 1536	Une déclaration du roi étend les pouvoirs de la maréchaussée aux crimes de grands chemins.
Le 16 février 1791	La maréchaussée prend la dénomination d'un corps d'élite : la gendarmerie. Depuis 1993, chaque 16 février la gendarmerie rend hommage à ses morts.
Le 17 avril 1798	La loi du 28 germinal an VI fixe les grandes missions de la gendarmerie.
Le 1er février 1849	La garde républicaine est rattachée à la gendarmerie.
Le 20 mai 1903	Un décret organique détermine l'organisation générale de la gendarmerie nationale.
Le 21 février 1918	Les gendarmes deviennent sous-officiers.
Le 20 septembre 1954	Création de la gendarmerie mobile.
Le 13 février 1983	Début du recrutement des sous-officiers féminins.
Le 3 août 2009	Une loi précise les attributions des ministres de l'Intérieur et de la Défense et conforte les missions de la gendarmerie.

2. Mieux connaître les emblèmes et valeurs

a. Emblèmes

Comme les autres forces armées depuis le 1er Empire, la gendarmerie dispose d'un drapeau, emblème des valeurs partagées et de l'attachement à la France. Il est orné de deux devises : *Honneur et Patrie, Valeur et discipline*. Il présente le nom des principales batailles où les gendarmes se sont distingués : Hondschoote en 1793, Villodrigo en 1812, Taguin en 1843, Sébastopol en 1855, Indochine entre 1945 et 1954, AFN (Afrique du Nord) entre 1952 et 1962.

La grenade, insigne des troupes d'élite depuis le XVIIe siècle, est omniprésente sur les uniformes, les grades, les sceaux... Elle figure en place centrale sur les armoiries de la gendarmerie.

b. Serment et valeurs

Le passage à l'état de sous-officier se concrétise par une prestation de serment devant un magistrat.

« *Je jure d'obéir à mes chefs en tout ce qui concerne le service auquel je suis appelé et dans l'exercice de mes fonctions, de ne faire usage de la force qui m'est confiée que pour le maintien de l'ordre et l'exécution des lois* ».

Une fois assermenté, le sous-officier de gendarmerie devient dépositaire de l'autorité publique.

Ce serment qui date du milieu du XIXe siècle est complété par la charte du gendarme et la loi du 3 août 2009 qui rappellent avec force le statut militaire du gendarme et l'importance de valeurs aussi fondamentales que l'honneur, la discipline, la disponibilité, le courage ou le dévouement.

3. Mieux connaître l'organisation

a. La gendarmerie nationale

Forte d'environ 98 000 personnels militaires et civils, la gendarmerie assure une mission de service public consacrée à la sécurité publique sur plus de 95 % du territoire et au profit de plus de 50 % de la population. Garante de la protection des intérêts de la nation, elle assure ses missions de sécurité générale quels que soient la situation, le territoire ou le milieu. Elle est organisée autour d'un maillage territorial constitué de 3 200 unités complémentaires entre elles. La gendarmerie développe une forte proximité avec la population combinée à une capacité de montée en puissance et une réactivité permanente. Pour répondre à ces enjeux, son organisation est calquée sur celle du découpage administratif.

Organisation générale de la gendarmerie

Administration centrale	Direction générale de la gendarmerie générale	
Région zonale / région administrative	Région de gendarmerie	
Préfecture de département	Groupement de gendarmerie départementale	Groupement de gendarmerie mobile
Sous-préfecture d'arrondissement	Compagnie de gendarmerie départementale	Escadron de gendarmerie mobile
Canton	Brigade de gendarmerie départementale	

b. La gendarmerie départementale

La gendarmerie départementale est structurée en « poupées russes » dans la mesure où chaque échelon peut bénéficier du soutien du niveau supérieur. Au cœur de ce dispositif, la brigade territoriale veille en permanence à la sécurité publique générale sur le territoire dont elle a la charge. Autonome ou associée à d'autres, elle bénéficie du soutien de la compagnie par le biais d'unités plus spécialisées telles que les pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie et les brigades de recherches judiciaires. L'échelon du groupement peut, quant à lui, mettre à disposition des moyens complémentaires (brigade départementale d'investigations criminelles, escadron départemental de sécurité routière...). Enfin, la région ou la DGGN disposent de capacités associées à des savoir-faire plus rares (moyens aériens, enquêteurs spécialisés, unités d'intervention, cellule psychologique...).

c. La gendarmerie mobile

La gendarmerie mobile participe au dispositif de sécurité générale aux côtés des unités territoriales et remplit des missions de maintien ou de rétablissement de l'ordre. Régulièrement projetée en métropole, outre-mer ou sur des théâtres d'opérations extérieures, elle se caractérise par la grande fréquence de déplacements des escadrons (environ 180 jours par an). Forte d'environ 15 000 hommes et de 108 escadrons, cette subdivision d'arme, réservée aux hommes pour les sous-officiers, tire sa force de sa cohésion, de sa résistance à l'effort et de sa polyvalence.

d. Garde républicaine et gendarmeries spécialisées

- La **garde républicaine** assure les missions de sécurité et les services d'honneur au profit des grandes institutions de l'État (Présidence de la République, Assemblée Nationale, Sénat, Premier ministre...). Située en région parisienne, elle regroupe deux régiments d'infanterie, un régiment de cavalerie ainsi que plusieurs formations spécialisées.
- La **gendarmerie des transports aériens**, rattachée à la direction générale de l'aviation civile, veille à la sécurité des plateformes aéroportuaires, au respect de la législation aéronautique et traite les accidents aériens civils.
- La **gendarmerie de l'air**, intégrée à l'armée de l'air, est dédiée à la sécurité des bases aériennes et aux enquêtes aéronautiques militaires.
- La **gendarmerie maritime**, intégrée à la Marine nationale, agit sur les approches maritimes littorales, les ports et les arsenaux. Elle est notamment dotée d'une quarantaine de patrouilleurs et vedettes.
- La **gendarmerie de l'armement**, intégrée à la délégation générale de l'armement, appuie les dispositifs de sécurité en œuvre au sein des établissements les plus sensibles.

D'autres formations spécifiques permettent, à l'étranger, de valoriser des accords de coopération ou d'assurer la sécurité d'emprises diplomatiques. Elles sont armées par des militaires volontaires pour vivre seuls ou avec leur famille une expérience d'expatriation temporaire.

4. Mieux connaître les missions et les métiers

a. Des fonctions et des grades

Lors de sa formation initiale le sous-officier acquiert des compétences dans l'ensemble des domaines qui touchent les missions de la gendarmerie. Affecté au sein d'une brigade territoriale ou d'un escadron de gendarmerie mobile à la sortie d'école, il a la possibilité au cours de sa carrière de choisir d'autres affectations géographique ou fonctionnelle. Il peut également accéder à de plus larges responsabilités et envisager une carrière de gradé ou d'officier.

Opportunités de carrière

Examen	Formation	Plage de grades
Certificat d'aptitude gendarmerie	12 mois de scolarité rémunérée	Élève-gendarme
Certificat d'aptitude technique	2 années de formation continue au sein de l'unité d'affectation	Gendarme sous-contrat
Diplôme d'officier de police judiciaire ou diplôme d'arme	2 années de formation continue au sein de l'unité d'affectation	Gendarme à major
Concours d'officier	2 ans de formation à l'EOGN	Gendarme de carrière & adjudant-chef à major

La majorité des officiers de gendarmerie sont issus du corps des sous-officiers. Cette promotion par voie de concours peut intervenir en début de carrière pour les sous-officiers titulaires d'une licence ou après une expérience d'encadrement pour les adjudants-chefs ou majors.